

## DISPOSITIFS &amp; FINANCEMENT

# Plan de développement des compétences

**DÉFINITION**

Le plan de développement des compétences (ex-plan de formation) est l'ensemble des actions de formation mises en oeuvre par un employeur pour ses salariés. Il est obligatoire dans toutes les entreprises et financé par l'employeur, parfois avec l'aide de l'OPCO.

Le plan de développement des compétences (PDC) est la voie la plus simple - et la plus sous-utilisée - pour se former sans toucher à son CPF ni démissionner. Tu en parles à ton manager ou aux RH, l'entreprise valide, paye, organise.

Deux conditions implicites de succès : la formation doit être cohérente avec ton poste actuel ou son évolution, et l'entreprise doit voir un retour sur investissement. Bien présenté (un projet pro qui rejaillit sur ton équipe ou tes responsabilités), le PDC finance jusqu'à plusieurs milliers d'euros de formation par an.

Pièges classiques : présenter le PDC comme une démarche personnelle déconnectée du poste (refus quasi-systématique), ou attendre que l'entreprise propose (statistiquement, 65 % des salariés n'ont JAMAIS demandé de formation à leur employeur). C'est une question de cadrage, pas d'autorisation.

Différence clé avec le CPF : c'est l'employeur qui décide et paye. Avec le CPF, c'est toi. Avec le PTP, c'est Transitions Pro. Trois mécanismes complémentaires.

**Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.**

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/plan-developpement-competences](https://benjaminduplaa.com/lexique/plan-developpement-competences)  
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF